



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

SAISON 2023/2024

PROCES VERBAL N° 02

Réunion Plénière du 12/09/2023

Président de la commission : Denis OLIVIER

Membres de la commission présents : Serge COLARD- Alain DELEPINE-Pascal DELAFOSSÉ-Luc DUVAL-Pierre LUCAS.

Membres absents excusés : Vincent ALVAREZ- Freddy TELLIER

Rappel aux clubs : Extrait de l'article 7 des règlements généraux des compétitions 2022/2023

Les dates et les heures du coup d'envoi fixées aux calendriers sont IMPÉRATIVES.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles qu'il appartiendra à la Commission compétente du District d'apprécier.

Toutefois, si pour une raison exceptionnelle, le match ne pouvait avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club avec l'accord du club adverse devra parvenir au secrétariat du District au plus tard six jours avant la rencontre, via Footclub.

Information aux clubs

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, les clubs doivent soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr ou téléphoner au 0276528172

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 7 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été Envoyée avant cette date.

Procès-verbal de réunion :

En l'absence d'observations le procès-verbal n° 1 est adopté à l'unanimité des membres présents .



La commission, sous réserve des procédures en cours et à venir, homologue les décisions suivantes.

La commission vous informe que les clubs se doivent de respecter le calendrier ,aucun report de match ne sera accepté **seul un avancement de la date prévue sera toléré** ,la demande sera à formuler sur Footclubs.

Le président Denis OLIVIER nous présente 2 nouveaux membres : Mrs Pascal DELAFOSSE et Pierre LUCAS .

Nous procédons ensuite à la répartition des taches au sein de la commission.

Les derniers jours ont été très compliqués en raison de :

- Problèmes informatiques (Logiciel de la FFF)
- D'engagements tardifs et de désengagements de dernière minute

Nous avons été obligés de modifier certains groupes (quand c'était encore possible les championnats ayant débuté) ceci explique le déplacement de quelques rencontres prévues initialement le 09/09/2023 au 23/09/2023.

Le 2^{ème} tour de la coupe Gambardella ayant lieu le samedi 16 septembre, les équipes U18 du DFSM encore en lice disputeront les rencontres de la journée n° 2 le samedi 30 septembre (à condition qu'elles ne soient pas qualifiées pour le tour suivant de la coupe)

Le Président de la Commission
M. Denis OLIVIER

Le Secrétaire de la Commissior
M. Serge COLARD